



Reunion et Projet d'établissement.

Par **Cirilla**, le **08/02/2023** à **23:41**

Bonjour ,
Je travaille actuellement dans un établissement social sur un poste de surveillante de nuit.
La direction vas mettre en place la création d'un projet d'établissement avec la participation du personnel. Cela se fera sur 21 demies-journées de travail.
J'aurai donc souhaité savoir :
- si ma participation à se projet est obligatoire ?
- peut-on m'imposer des réunions en dehors de mon temps de travail et sur mes jours de repos ?
- si obligation il y'a , ces heures de réunions sont-elles payés ?
Je vous remercie par avance pour réponse.

Par **morobar**, le **09/02/2023** à **08:00**

Bonjour,
[quote]nsi ma participation à se projet est obligatoire ?[/quote]
Si c'est un ordre de l'employeur, y désobéir c'est la porte.
* ouir
* oui et oui